

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>90158</b>	De <b>Mme Monique Iborra</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;justice</b>	<b>Tête d'analyse &gt;procès</b>	<b>Analyse &gt; AZF. perspectives.</b>
Question publiée au JO le : <b>13/10/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Monique Iborra attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la localisation du jugement du nouveau procès AZF à Paris. Plusieurs associations locales se mobilisent afin qu'il soit tenu à Toulouse pour permettre aux victimes et sinistrés d'y assister. Lors de sa venue à Fontenilles (31), sur sa circonscription, pour la fête de la rose le 26 septembre 2015, Mme la garde des sceaux a déclaré que le procès se tiendrait à Toulouse, contrairement à ce que stipule le décret n° 2014-1634 du 26 décembre 2014 sur les accidents collectifs. Aussi, elle souhaiterait avoir sa confirmation quant à la tenue du prochain procès AZF à Toulouse.